

BOURSE TERREE

APPEL À CANDIDATURES 2025

Séjour doctoral en France pour des étudiants en thèse de doctorat en écologie et/ou sciences de l'environnement et/ou sciences de la vie et de la santé

Résumé

Cette bourse est destinée à une doctorante ou un doctorant de nationalité brésilienne, avec ou sans codirection de thèse, avec ou sans cotutelle, jusqu'à l'âge de 40 ans (au 1^{er} septembre 2025) qui réalise une thèse de doctorat sur le thème de l'environnement et/ou de l'écologie et/ou des sciences de la vie et de la santé. Seules les disciplines liées aux sciences de la vie, aux sciences de la terre et à la santé seront prises en compte.

Cette bourse offre un financement pour un séjour doctoral en France d'une durée allant de 3 à 12 mois, qui commencera en septembre 2025.

Date de clôture des dossiers de candidatures : 30 mars 2025 – 23h59 (heure de Brasilia).

Date de diffusion des résultats : 22 avril 2025.

1. Objectifs du programme

Cet appel à candidature s'adresse à des **étudiants inscrits en première, deuxième ou troisième année de thèse de doctorat** en écologie, en sciences de l'environnement, en sciences de la vie et de la terre et/ou en sciences de la santé. **Les étudiants sont donc inscrits dans un des domaines des sciences de la vie et de la terre et/ou en sciences de la vie et de la santé. Les projets de recherche relevant uniquement des sciences humaines et sociales ne sont pas éligibles.** Les projets de recherche en sciences exactes – rentrant dans les thématiques de l'appel à projet – croisés avec des sciences humaines et sociales sont éligibles.

3 objectifs :

- **Renforcer la coopération scientifique** entre le Brésil et la France sur les thèmes de l'écologie, de l'environnement et de la santé ;

- **Favoriser la formation par la recherche** des doctorants brésiliens sur les enjeux cruciaux de la crise climatique, la perte de biodiversité, les conséquences sur la santé humaine et animale, avec une attention particulière pour les recherches de doctorat portant sur les maladies infectieuses émergentes ;
- **Renforcer l'ouverture internationale** des écoles doctorales françaises.

L'Ambassade de France au Brésil se propose de soutenir les **doctorants brésiliens, avec ou sans cotutelle de thèse, avec ou sans codirection**, par l'attribution d'une bourse du gouvernement français pour un séjour doctoral allant de 3 à 12 mois à partir de septembre 2025. **Les étudiants peuvent se porter candidats s'ils sont inscrits en thèse de doctorat depuis 2022, 2023 ou 2024.**

Les étudiants bénéficiant d'une bourse de mobilité des agences d'appui à la recherche brésiliennes (CAPES, CNPQ, FAP...) sont éligibles. Nonobstant, cette bourse devra être mentionnée clairement dans la candidature présentée, et ce, afin que l'Ambassade de France au Brésil puisse se coordonner avec l'agence brésilienne en question pour pouvoir mettre en place un cofinancement en complément de la bourse brésilienne.

2 Calendrier 2025 de l'appel à candidatures

- Publication de l'appel à candidatures : **16 décembre 2024.**
- Clôture de l'appel à candidatures : **30 mars 2025 – 23h59** (heure de Brasilia).
- Diffusion des résultats : **22 avril 2025.**
- Début de la mobilité : **obligatoirement en septembre 2025.**
- Période maximum couverte par le financement pour le doctorat : **à partir de septembre 2025, pour une durée maximale de 12 mois.**

3 Bénéfices accordés à l'étudiant par l'Ambassade de France au Brésil

L'étudiant sélectionné, même si détenteur d'une autre bourse, bénéficiera de :

- La délivrance du **statut de boursier du gouvernement français** (BGF) ;
- **La gratuité de la procédure pré-consulaire « Études en France »** pour les chercheurs inscrits en cotutelle qui se seront engagés dans la procédure pré-consulaire auprès de Campus France Brésil ;
- **La gratuité du visa ;**

- **La gratuité des frais d'inscription en doctorat dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche français** pratiquant la politique d'exemption des frais d'inscription en doctorat régie par le Décret n°2019-344 et l'article R719-49 du Code de l'éducation dans les établissements d'enseignement sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
 - **La prise en charge d'une assurance santé** à partir de l'arrivée sur le territoire français et ce pendant les **trois premiers mois**. Il appartiendra au boursier de faire des démarches pour s'assurer auprès de la Sécurité Sociale française. Dès qu'il l'obtiendra cette inscription, le boursier devra fournir à Campus France son attestation de droits afin de bénéficier d'une assurance complémentaire mise en place par Campus France.
 - **Une aide à la recherche d'un hébergement** (en résidences universitaires gérées par le CROUS) dans toute la France où les frais de logement sont réduits (le loyer reste à la charge du boursier). Le candidat devra solliciter cette aide auprès de Campus France dans les délais impartis) ; Nb : L'obtention de la bourse ne garantit pas l'obtention d'un logement.
 - **Un billet d'avion aller-retour Brésil/France** (dates définies en fonction du calendrier du cursus universitaire choisi) ;
 - **La valeur mensuelle de la bourse est de 1690 € pour les chercheurs inscrits en cotutelle et de 1704 € pour les chercheurs non-inscrits en cotutelle** (versée au prorata de la présence sur le territoire français et du cofinancement) ;
- **Ce financement est non cumulable avec une autre bourse du gouvernement français** (par exemple : bourse Eiffel), mais il peut être cumulé avec une bourse d'aide à la mobilité brésilienne. Dans ce cas, le montant de la bourse TerrEE sera ajusté afin d'atteindre la valeur totale attribuée (1690 € ou 1704 €). Ainsi, si un candidat inscrit en cotutelle dispose d'une bourse mensuelle d'aide à la mobilité brésilienne équivalente à 1000 euros, la bourse TerrEE s'élèvera à 690 euros mensuels (pour former la valeur totale de 1690 euros attribués aux chercheurs inscrits en cotutelle).
- **L'accès à un catalogue d'activités culturelles** à des tarifs préférentiels (expositions, concerts, week-ends et séjours de découverte...);
 - **L'accompagnement administratif et pédagogique** du boursier ;
 - La possibilité de s'inscrire au réseau France Alumni.

La **gestion du billet d'avion, du versement de la bourse et des prestations liées à la bourse** de l'Ambassade de France au Brésil seront **administrés par l'opérateur national Campus France à Paris.**

→ La bourse n'est pas renouvelable.

→ Si le lauréat arrive en France, pour exemple, le 15 septembre 2025, le **montant de l'aide** versée pour le mois de septembre ne sera **pas entier** ; il sera **calculé au prorata** en fonction du jour d'arrivée.

4 Modalités de candidature et constitution du dossier

JUSQU'AU 30 MARS 2025 – 23h59 (heure de Brasilia).

Les candidatures devront être déposées au lien suivant :

HYPERLINK

["https://forms.gle/FTPhm2ptXt6cRZaUA"](https://forms.gle/FTPhm2ptXt6cRZaUA) <https://forms.gle/FTPhm2ptXt6cRZaUA>

Les **dossiers** devront être **transmis par voie électronique via formulaire (Google Forms)** à travers le lien ci-dessus jusqu'au 30 mars 2025 – 23h59 (heure de Brasilia). Ils devront obligatoirement comprendre les pièces suivantes, réunies dans un document unique intitulé « **PRENOM_NOM_BOLSA TERREE** » :

- **Curriculum vitae** du doctorant (2 à 3 pages ; bibliographies limitées aux articles les plus importants et/ou récents) en français, en anglais, ou en portugais ;
- **Projet de recherche de thèse de doctorat** en portugais ou en français (maximum 5 pages) ;
- **Lettre de motivation** (deux pages maximum) ;
- Copie d'une **pièce d'identité** ;
- **Certificat d'inscription dans une université brésilienne** ;
- **Attestation de pré-inscription/ lettre d'invitation de l'établissement d'accueil en France** indiquant les dates envisagées de séjour en France.

ATTENTION : les **dossiers incomplets ou déposés après la date de clôture des candidatures ne seront pas pris en compte.** Tous les documents sont **obligatoires** et doivent être réunis en un seul PDF et envoyés **uniquement par le biais du formulaire de candidature.**

Une fois le formulaire correctement complété, le candidat recevra un récapitulatif automatique. Aucun courriel de confirmation de réception de candidature ne sera envoyé.

Les questions sur la bourse TerrEE seront traitées exclusivement via cet e-mail : bolsaterree@campusfrancebrasil.com.br. En cas de doutes, n'oubliez pas de **lire la FAQ**.

5 Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par un **comité scientifique de sélection** réuni par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'**Ambassade de France au Brésil**. Le choix du comité de sélection sera souverain dans le respect des lois et réglementations françaises en vigueur. Les critères de sélection seront les suivants :

- La **qualité du projet** de recherche du doctorant ;
- La **pertinence par rapport aux enjeux** de la crise climatique, de la perte de la biodiversité et de la santé publique ;
- L'**insertion** du projet dans une **équipe de recherche française**.

Cet appel à candidatures est ouvert uniquement pour les étudiants réalisant une thèse de doctorat en écologie, en sciences de l'environnement (disciplines relatives aux sciences de la vie et de la terre) et en sciences de la vie et de la santé.

Une fois les **résultats publiés**, les lauréats recevront des **informations par courrier électronique** sous 5 jours ouvrés sur la procédure à suivre pour **obtenir la bourse**.

ATTENTION : Le lauréat aura un **délai de 7 jours pour confirmer l'acceptation de la bourse**. Dès confirmation, le lauréat devra entrer en contact avec son Université française d'accueil pour faire signer sa Convention d'Accueil. Dans le cas d'un doctorat en cotutelle, le lauréat devra solliciter son Université d'accueil pour la signature d'un Contrat de séjour de recherche.